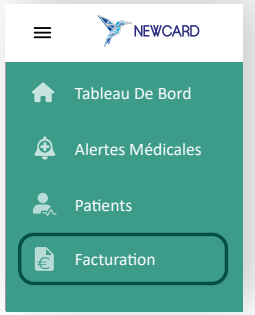
COMMENT FACTURER LA TÉLÉSURVEILLANCE MÉDICALE

Étape 1 - Facturation

1) Accédez à l'onglet de facturation

▸ Depuis le tableau de bord, rendez-vous dans l'onglet *via* la barre latérale de gauche.

Facturation



▸ Vous y trouverez la liste des factures à réaliser pour chaque patient, avec des informations sur la période, le statut et l'observance.

2) Choix du mode de facturation : mensuel ou en série

▸ **Mensuel :** Facturez chaque mois individuellement.

▸ **En série :** Facturez plusieurs mois en une seule opération.
Utilisez le bouton : Afficher que les semetres complets pour facturer les 6 mois.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Signale un problème lié à une ordonnance manquante ou la nécessité de renouveler le patient. En passant la souris sur le sigle, l'explication s'affiche.

Indique que le patient est décédé.

Exportez les factures en format Excel avec choix de la période ! **NOUVEAUTÉ**

Exploitant = Newcard
Opérateur = Médecin

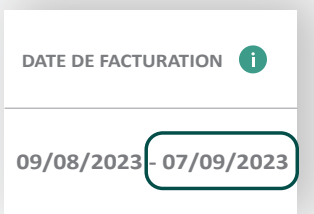
Inscription obligatoire à l'ARS pour facturer

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page tutoriels.

Attention !

▸ Assurez-vous que le patient respecte bien les conditions d'observance avant de procéder à la facturation.

▸ La **date de l'acte** (date de facture) correspond à la deuxième date.



Étape 2

Facturation classique via la plateforme Newcard

1 ligne sur l'écran de suivi = 1 période de 30 jours
= 1 ligne sur la FSE* ou 1 ligne sur le CERFA papier

FSE*

Sur votre logiciel de facturation
Facturation de **6 périodes maximum**

Feuille de soins

Date de l'acte	Code de l'acte	Montant
07/09/2023	TVB	28€
07/10/2023	TVB	28€
06/11/2023	TVB	28€
06/12/2023	TVB	28€
05/01/2024	TVB	28€
04/02/2024	TVB	28€

Ceci n'est pas représentatif de toutes les feuilles de soin utilisés.

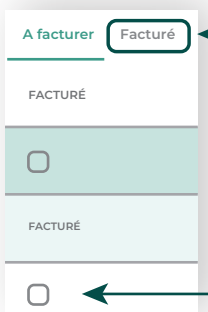
*Feuille de soins éléctronique

OU CERFA

Facturation de **4 périodes maximum**



Cochez « Facturé » dans la plateforme Newcard



Dans cet onglet, vous retrouverez les périodes de facturation déjà cotées.

Cochez la case FACTURÉ, après avoir effectué la facturation.

Attention !

▸ Cocher "Facturé" ne facture pas la télésurveillance, il s'agit d'un suivi de facturation dans la plateforme. Pour facturer vous devez utiliser votre logiciel de facturation.

Facturation automatisée via le moteur JFSE

Cliquer sur ce bouton **CRÉER FACTURE** permettra de créer une facture.

Les soins sont-ils en relation avec l'affection longue durée (ALD)?

◯ Oui ◯ Non

Tout est pré-rempli par rapport aux informations du dossier, il ne restera que la validation qui se trouve en bas à droite.

→ **Valider**

Une double validation est nécessaire **Poursuivre la validation**

Toutes ces étapes seront à renouveler pour chaque patient.

Cliquer sur le bouton en haut a droite " A télétransmettre"

Cliquer sur le bouton **Télétransmission** en bas à droite

Les étapes de télétransmission se font automatiquement.
Vous devrez saisir le code porteur de votre carte CPS.

Cliquer sur le bouton **TABLEAU FSE** haut a droite, pour avoir acces aux factures.

Cliquer sur le bouton PDF pour avoir acces au « bordereau pour les lots affichés »



Cliquer sur le bouton de droite pour avoir accès au « export CSV de toutes les factures affichées »

La solution 1 Minute pour mes reins est un dispositif médical de classe I destiné à la télésurveillance de l'insuffisance rénale. Fabriqué par Newcard, ce produit de santé réglementé porte, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Newcard met également à la disposition des patients du matériel en complément du logiciel de télésurveillance, afin de faciliter la récolte et l'analyse des données. Ce dispositif n'est pas un système d'urgence et doit être utilisé conformément aux instructions figurant dans la notice d'utilisation. Il est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Siège social : Wambrechies - 821 766 961 - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole B.

Dernière modification : 06 juillet 2026 - Imprimé par : Pixartprinting - Ne pas jeter sur la voie publique - Référence : MPR-GUI-FAC-GEN-00.